

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 6 mars 2020

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt et le six du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 2 mars 2020 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, NICOLET Cédric, WINNINGER André.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 31 janvier 2020.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

SIVU RPI – 03/03/2020 (Serge MONNET, Karine GRANDIDIER)

Le syndicat valide le BP du service périscolaire 2020 préparé par Familles Rurales (participation du SIVU de 89 806 €) pour une prévision de 17 enfants le matin, 90 à midi et 16 le soir.

Finances : Le conseil syndical valide le compte administratif 2019 et le budget primitif 2020 :

Compte administratif 2019	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	429 187 €	323 185 €
Recettes	496 571 €	331 620 €
Solde	67 383 €	8 435 €

Budget primitif 2020	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 656 000 €	342 730 €
Recettes	1 656 186 €	342 730 €
Solde	186 €	0 €

La participation 2020 pour Amondans est estimée à 2971 € plus une régularisation de 465 € pour les exercices antérieurs.

CCLL – Conseil communautaire du 27 février 2020 (Hubert JUSTE)

Finances: Le conseil valide le maintien du taux des taxes : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,47 %, Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,04 %

Le conseil communautaire a approuvé les Budget Primitifs 2020. Les budgets primitifs sont les suivants :

Budget Primitif 2020	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Général	11 403 701 €	11 603 701 €	6 162 991 €	6 162 991 €
Chaufferie bois	731 715 €	731 715 €	118 006 €	118 006 €
Maison de santé	175 451 €	175 451 €	81 335 €	130 063 €
Ordures ménagères	2 644 961 €	2 644 961 €	110 601 €	249 832 €
SPANC	61 247 €	61 274 €	0 €	1 300 €
ZAE L'Hopital	343 708 €	343 708 €	346 869 €	346 869 €
ZAE Lavans-Pessans	453 049 €	453 049 €	776 159 €	776 159 €
ZAE Amancey	832 704 €	832 704 €	629 704 €	629 704 €

A noter : le déficit de la chaufferie bois s'accroît de 49 367 € en 2019 (456 789 € au total). Le détail des documents budgétaires de la CCLL peut être consulté en mairie.

Le conseil valide un montant total de subventions de 218 400 € pour les associations (détail en mairie) et 174 000 € pour le CIAS.

Le conseil valide le montant des Attributions de Compensation pour 2020 (122 550 € reversés par les communes avec une AC négative à la CCLL, 2 791 570 € reversés par la CCLL aux communes avec une AC positive, dont 1990 € reversés à Amondans. Le détail peut être consulté en mairie).

Personnel : le conseil valide le nouveau tableau des effectifs (avancement en grade des personnels sur examen ou à l'ancienneté, titularisation d'un agent comptable, recrutement d'une 4ème secrétaire au secrétariat intercommunal, recrutement d'un agent administratif pour le pôle service à la population) comprenant 48 personnes employées par la CCLL.

Voirie : le conseil valide le choix des entreprises proposés par la CAO pour les marchés de travaux d'entretien de la voirie intercommunale. La convention pour l'entretien des espaces verts de Nautiloue avec la commune d'Ornans est renouvelée.

Ordures ménagères : le conseil décide de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation du prochain marché de collecte.

Leader : le conseil valide la signature d'un avenant avec la région pour accorder un délai supplémentaire de 2 ans pour l'attribution des subventions européennes Leader.

Économie : le conseil valide le plan de travaux pour la desserte électrique pour l'aménagement de la Zone d'Activité d'Amancey. Une aide à la construction d'immobilier d'entreprise à la SCAF Reugney-Bolandoz. Le conseil valide la vente des parcelles suivantes :

- ZAE la Louière : SCI IMG (entreprise de reconstruction de machines outils) - 64 500 €.
- ZAE la Louière : SA Jacques Étanchéité - 64 500 €.
- ZAE Combe Pernette: EIRL Christophe MADOZ (plombier chauffagiste) – 40 372 €.

Le conseil valide l'achat de locaux jouxtant la maison des services d'Amancey à Mme Evelyne Grand pour un montant de 20 000 €.

Le conseil valide l'offre d'AF TRAIT ARCHITECTURE d'un montant de 51 572 € pour la réalisation d'une étude sur les tuileries de Malbrans sous réserve que l'état finance à hauteur de 80 % cette étude.

Tourisme : Le conseil valide la réalisation de travaux d'aménagement de l'entrée de Nautiloue et acquisition de matériel pour la gestion des entrées, d'un montant estimé à 183 810 € financé à 24 % par la CCLL. Le conseil valide le budget revu des travaux de restauration du Castel Saint-Denis : 224 300 € financés à 16 % par la CCLL.

POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

La coupure de l'éclairage nocturne a été mise en place avec les horaires suivants : extinction de 23h à 5h du matin les dimanches, lundi, mardi, mercredi et jeudi soir et extinction de 1h à 5h les vendredi et samedi soir.

COMPTE DE GESTION 2019

Approbation du compte de gestion du budget eau et assainissement 2019

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2019, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion du budget général 2019

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2019, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Hubert JUSTE est élu à l'unanimité président de séance.

Approbation du compte administratif du budget eau et assainissement 2019

En l'absence de Serge MONNET, le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par le maire après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget eau et assainissement
- 2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - arrête les résultats définitifs, tels que figurant au document original

Budget eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	19 993,02 €	44 397,18 €
Recettes	77 300,74 €	24 627,22 €
Solde	57 307,32 €	-19 769,96 €

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du compte administratif du budget général 2019

En l'absence de Serge MONNET, le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par le maire après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget général
- 2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - arrête les résultats définitifs, tels que figurant au document original

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	79 521,26 €	55 052,48 €
Recettes	66 353,42 €	219 536,09 €
Solde	-13 167,84 €	164 483,61 €

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget eau et assainissement et du budget général, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget eau et assainissement	Affectation au BP 2020	Montant
Résultat d'investissement 2019	001 – Excédent d'investissement reporté	57 307,72 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2019	002 - Déficit de fonctionnement reporté	-19 769,96 €

Budget général	Affectation au BP 2020	Montant
Résultat d'investissement 2019	001 – Déficit d'investissement reporté	-13 167,84 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2019		164 483,61 €
	1068 – Solde déficit d'investissement couvert par excédant de fonctionnement	13 167,84 €
	002 – Solde d'excédant de fonctionnement reporté	151 315,77 €

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir à leur niveau actuel, à savoir :

Taxe d'habitation : **18,56 %**

Taxe Foncière Bâti : **14,87 %**

Taxe Foncière Non Bâti : **15,78 %**

CFE : **13,74 %**

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2019

Après avoir entendu la présentation du budget primitif faite par le maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal adopte le budget primitif suivant :

Budget Eau et Assainissement

Budget eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	22 950,00 €	59 014,96 €
Recettes	78 906,72 €	59 014,96 €
Solde	55 956,72 €	0,00 €

Budget principal

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	67 117,84 €	158 154,57 €
Recettes	67 117,84 €	235 211,87 €
Solde	0,00 €	77 057,30 €

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

CARTES JEUNES

Le conseil municipal valide l'achat par la commune d'une carte jeune qui sera offerte à chacun des jeunes domiciliés à Amondans en âge d'en profiter, soit 25 x 7 euros.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

ÉLECTIONS MUNICIPALES - ORGANISATION

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h le 15 mars. 10 personnes (conseillers municipaux en place et nouveaux candidats) assureront les 5 tours de garde de 2 heures.

TRAVAUX RUE POMMERY

A l'occasion des travaux de rénovation de l'habitation du 5 rue Pommery (Nicolat ROLET), le drainage du trottoir a été réalisé (des problèmes d'infiltrations avaient été signalés de longue date), pour un montant de 560 €.

M. Rolet souhaite paver le trottoir, à l'identique de ce qui existe en haut de la rue (au niveau du 7 rue Pommery) et a présenté à la commune un devis de réalisation de 200 €/m² (une partie de ce trottoir se trouve sur le terrain privé et une partie est communale). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide qu'il ne souhaite pas financer le pavage de la partie communale du trottoir, mais réaliser un revêtement bicouche bien moins cher, comme cela avait été fait dans l'arrière cour du presbytère. Néanmoins le conseil municipal n'est pas opposé au pavage du trottoir si le particulier finance le surcoût lié au pavage (différence entre le montant du pavage et le montant de la réalisation d'un bicouche).

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

CANTONNIER

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le renouvellement de la convention avec la commune de Nans sous Sainte-Anne pour la mise à disposition de Vincent Bourgeois, employé communal, pour l'année 2020.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Pour information : les travaux de déploiement de la fibre optique vont commencer prochainement (pose d'une chambre satellite sur la place du village).

Mme Christophe, qui s'occupe du secrétariat comptable de la commune d'Amondans à la CCLL a annoncé son départ pour une autre collectivité en avril. Le nom de sa remplaçante n'est pas encore connu.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 20 ou 27 mars selon le résultat des élections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.